

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
AUBENAS LES ALPES - COMMUNE

-
-

Procès verbal

Le mardi 14 octobre 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvie MARTELLI.

-

Secrétaire de la séance : Olivier TURPAULT

Présents : Sylvie MARTELLI, Stéphane GUILLERMIN, Roland PETIET, Marie BAK, Marion PASCAL, Dimitri NICOLOPOULOS - SALLE, Olivier TURPAULT

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations

1. Approbation de la modification des statuts du TE-SDE04
- 2. Chemin FAYET (service ADRI) Chemin de randonnée —
3. Convention SAFER
4. Demande de Mr CABOURET de goudronner une partie du chemin

Questions diverses :

- *
- Vœux du maire
 - Salle des fêtes (câble extérieur vandalisé : déclaration assurance)
 - Réunion avec le parc du Luberon
 - Plan mise en place du Chalet par l'association l'ASPALA

Délibérations du conseil :

SIGNATURE CONVENTION SAFER (N° DE_030_2025)

Mme le Maire, MARTELLI Sylvie, expose au conseil municipal que la convention entre la SAFER et la Commune d'AUBENAS LES ALPES est arrivé à son terme.

Mme le maire expose l'objet de cette convention :

- Veille foncière opérationnelle ;
- Mise en place d'un portail cartographique pour visualiser les DIA transmises(vigifoncier) ;
- Expertise contextualisée des DIA diffusées ;
- Intervention par exercice du droit de préemption, ou étude de faisabilité pour que soit mise en place une procédure d'intervention à l'amiable

L'intervention de la SAFER s'exercera sur l'ensemble du territoire de la commune sur laquelle la SAFER dispose du droit de préemption.

Au vu de l'exposé fait par Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention d'intervention foncière sur l'ensemble du territoire
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

AUTORISATION DE VOIRIE CABOURET LUC (N° DE_033_2025)

Mme le Maire, MARTELLI Sylvie, expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu la demande écrite de Mr CABOURET LUC concernant la possibilité d'effectuer des travaux de goudronnage sur la partie du chemin des Féoutriers qui vient d'être refaite tout récemment en tout venant par la CCHPPB.

En effet celui-ci estime que si on ne goudronne pas le chemin celui-ci va s'abîmer très rapidement.

Il s'engage à faire réaliser les travaux lui-même et en assumer la charge financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- La demande de Mr CABOURET LUC

Et précise que cette autorisation qui lui est donnée n'accorde aucun droit à l'intéressé et que l'entretien de ce nouveau revêtement sera à la charge de Mr CABOURET Luc sans pour autant qu'il devienne propriétaire de cette portion de chemin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Mme le Maire MARTELLI Sylvie

Délibération : adoptée

MODIFICATION statut TE-SDE 04 (N° DE_032_2025)

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- Un câble électrique de la salle des fêtes a été arraché par le passage d'un cheval appartenant à Mme PASCAL Marion, une déclaration de sinistre à l'assurance va être faite.
- Logement T2 : déclaration fuite d'eau dans la douche, le carrelage a été endommagé avec le plâtre (dégât des eaux), une solution aux problèmes d'humidité sera apportée avec l'installation d'une clim réversible.
- Décision prise d'organiser les Vœux de la mairie le dimanche 18 janvier 2026 à 11h00, il faudra préparer la salle la veille, chauffage, s'occuper du traiteur en amont
- Madame le maire ne souhaitait pas conserver le panier des anciens cette année elle voulait le remplacer par une carte et un stylo mais le conseil municipal décide de maintenir les paniers.
- Une réunion avec le parc du Lubéron est prévue le 22 octobre afin de parler de la convention en cours et de l'adhésion à la nouvelle charte
- Cérémonie du 11 novembre Mme le Maire Martelli Sylvie ainsi que Mr Guillermin Stéphane 1er, ne seront pas là c'est donc Mr Petiet Rolland qui assurera la cérémonie.
- Le SMEPG à accorder la faisabilité de 3 lampadaires à la commune : 2 pour le parking et 1 vers le cabinet du Kiné, deux choix possibles solaire ou raccordement au réseau EDF
- Une réunion de chantier aura lieu le 21 octobre à 14h30 pour le chemin des Féoutriers.

- Lors de la réunion concernant le futur captage, il a été constaté l'impossibilité pour les engins de passer par les champs, une réfection du chemin du moulin brun doit être envisagé : la demande sera faite à la CCHPPB car le dossier étant complexe la commune souhaite être accompagnée (une rencontre avec Mr DEPIEDS va être sollicitée par rapport à notre endettement de la commune) Un point sera fait à la suite de cette réunion
- Cimetière pour la sépulture TARDY, aucun engin mécanique n'a été utilisé (pelle et pioche), les marches sont abîmées qui en ont la responsabilité.

La séance est clôturée à 19h00



Sylvie MARTELLI
Président de séance

Olivier TURPAULT
Secrétaire de séance

Handwritten signatures and initials:

- Top left: A large, stylized signature in black ink.
- Top center: The letters "SE" in black ink.
- Top right: The word "RELAT" in black ink, underlined.
- Middle left: A large, stylized signature in black ink.
- Middle right: A large, stylized signature in black ink.
- Bottom left: A large, stylized signature in black ink.
- Bottom center: The word "NIL" in blue ink, underlined.